MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2020

Ordre du jour	
1. Complément délibérations indemnités aux élus, 2. DM – investissements – subventions 3. Vote du budget primitif du CCAS 4. Désignation représentant SMOTHd 5. Représentant CLECT CCVT 6. Convention Territoriale Globale CAF	7. Subventions aux associations –complément- 8. Commission CCVT 9. CCID et CIID 10. Divers

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sise 3 rue du Réveillon à REILLY sous la présidence de Monsieur Marc METZGER, Maire.

Étaient présents :
M. Marc METZGER, Maire
Madame Danièle BARDIZVARTIAN, adjointe au Maire
Mesdames et Monsieur Andy ANDRÉ, Olivia JOURNÉE, Françoise VAN DER WEEËN, Sylvia PARILLAUD & Sabah DUPUIS.
Étaient absents (pouvoirs donnés) :
Messieurs et Madame Michel CRÉA (Marc METZGER), Adrien GUERRERO, Carine INDEAU et Nicolas JONATHAN.
Secrétaire de séance : MME Olivia JOURNÉE Date convocation : 30.06.2020

Le compte-rendu du précédent conseil a été relu et accepté à l'unanimité.

Complément aux délibérations relatives aux indemnités des élus : délibérations 2020.015 et 2020.016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du vote des délibérations relatives aux indemnités des élus, il aurait fallu annexer un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus. Il fait passer dans l'assistance ledit tableau (voir ci-dessous) et propose de le rajouter aux délibérations 2020.015 et 2020.016.

FONCTION	TAUX	INDEMNITÉ BRUTE MENSUELLE
Maire d'une commune de moins de 500 habitants	25.5% de l'indice brut 1027	991.80€
1er Adjoint au maire d'une commune de moins de 500 habitants	09.9% de l'indice brut 1027	372.21€
2me Adjoint au maire d'une commune de moins de 500 habitants	09.9% de l'indice brut 1027	372.21€

Cette demande est acceptée à l'unanimité des votants. Le tableau ci-dessus sera annexé aux délibérations 2020.015 et 2020.016.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr

MAIRIE de REILLY

Investissements –DM N°1- : délibération 2020.035

TRAVAUX SE60 – AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique que les mandats 128 et 129 concernant le règlement des travaux d'éclairage réalisés par l'intermédiaire du SE60 ont été rejetés par les agents du trésor public bien que les codes comptables aient été validés par le trésorier lors du vote du budget (le budget voté par la mairie intégrait la saisie des amortissements) Ces mandats ont été réémis, à la demande du trésor public, de telle façon qu'ils n'imposent par l'enregistrement d'amortissements par la suite.

Afin de solutionner ce problème, 2 options sont possibles :

1ère option : s'en tenir strictement à ce qui a voté lors du budget primitif et qui permettait d'intégrer les opérations d'amortissement.

2me option : suivre les avis du trésor public et passer une décision modificative ne tenant pas compte des amortissements.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont décidé de valider les opérations votées au budget primitif (opérations intégrant l'enregistrement des amortissements).

Cette décision imposera :

. d'annuler le mandat N°138 pour un montant de 30 168.32€
. de ré-emettre 2 mandats pour la même somme (à l'identique des mandats 128 et 129 refusés par le TP)

Elle ne nécessite pas de voter une décision modificative.

INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE EN ENCASTRÉ SUR LA PLACE DU VILLAGE :

Monsieur le Maire rappelle qu'un éclairage provisoire a été installé dans l'arbre situé sur la place du village. Il propose pour une somme de 1 200€ TTC, de faire « disparaître » les câbles électriques en les enterrant et précise que si, les travaux sont acceptés, il conviendra de passer une décision modificative afin de provisionner et régler ces travaux (compte 2135 opération 37).

INSTALLATION D'UN PORTAIL SUR LE PLAN D'EAU :

Monsieur le Maire propose de faire poser un portail –le précédent ayant été volé- afin de sécuriser l'étang. Ce travail pourrait être réalisé pour une somme de 2 000€.
Il précise qu'il faudra, si les travaux sont validés par le conseil, passer une décision modificative afin de provisionner et régler les factures (compte 2135 opération 25).

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour la réalisation des travaux ci-dessus.
Ils ont validé les opérations suivantes (DM)

. rajout de 1 200€ sur le compte 2135 opération 37 pour l'éclairage de la place
. rajout de 2 000€ sur le compte 2135 opération 25 pour l'installation d'un portail au plan d'eau
. diminution de 3 200€ sur le compte 2121 opération 39 pour l'achat d'un terrain

MAIRIE de REILLY

CCAS 2020 :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil de dissoudre le CCAS (délibération 2020.024 votée à l'unanimité le 9 juin 2020). Il précise qu'il y a néanmoins obligation, comme des écritures ont été passées sur le CCAS :

. de voter le budget primitif du CCAS,
. de voter le compte administratif du CCAS,
. de valider le compte de gestion du CCAS,
. de voter le report à nouveau du solde du CCAS sur le compte de la commune.

Il conviendra ensuite de délibérer pour que la mairie puisse prendre en charge, sur 2020, le règlement des téléalarmes de certains habitants et de voter une décision modificative afin de permettre le règlement de ces factures (provision à faire sur le compte comptable concerné).

Vote budget primitif CCAS : délibération 2020.036

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif du CCAS et distribue un résumé des opérations comptables à prévoir.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de voter le BP du CCAS qui peut être résumé comme suit :

	FONCTIONNEMENT Dépenses	FONCTIONNEMENT Recettes	INVESTISSEMENT Dépenses	INVESTISSEMENT Recettes
011 charges à caractère général (téléalarmes)	517.45€			
70 produits des services (concessions cimetière)		80.00€		
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ (R002)		437.45€		
Totaux	517.45€	517.45€		

Prise en charge du règlement de téléalarmes par la commune – DM N°2 : délibération 2020.037

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune continue de prendre en charge le règlement des téléalarmes de MM. Claudine CRÉA, Thérèse DE KONINCK, Gabrielle DUBOIS, Louis DESPAS, Anita GIRAUD, Nicole JAPHET, Anne-Marie LEBEAU et Françoise VAN DER WEEËN.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité des votants que soient prises charge par la commune les factures des téléalarmes de MM . CRÉA, DE KONINCK, DUBOIS, DESPAS, GIRAUD, JAPHET, LEBEAU et VAN DER WEEËN.
Les membres du Conseil ont également accepté de voter la décision modificative suivante afin de permettre le règlement des factures correspondantes :

. augmentation de 1 000.00€ sur le compte 611 (prestations de service)
. diminution de 1 000.00€ sur le compte 61524 (entretien terrains et forêts).

MAIRIE de REILLY

Représentants SMOTHd : délibération 2020.038

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHd).

Sont désignés pour représenter la commune au sein du SMOTHd :

Andy ANDRÉ (titulaire) - Marc METZGER (suppléant).

Copie de cette délibération sera transmise au syndicat.

Représentants CLECT CCVT : délibération 2020.039

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI lors de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Monsieur Marc METZGER a été désigné pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Copie de cette délibération sera transmise à la CCVT.

Convention Territoriale Globale CAF : délibération 2020.040

La CAF a proposé aux communes de signer une Convention Territoriale Globale –cette proposition peut intéresser les communes qui ont mis en place un périscolaire ou une maison de l'enfance par exemple.
Cela n'est pas le cas pour Reilly ...
Il n'y aura donc pas de signature d'une convention en partenariat avec la CAF pour Reilly.

Subventions aux associations : délibération 2020.041

Monsieur le Maire propose de rajouter, à la liste des associations déjà subventionnées, l'APE du Réveillon ainsi que les pompiers.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que soient accordés : 500€ à l'APE du Réveillon, 100€ pour les pompiers.

Pour résumer, les subventions accordées par la commune sur 2020 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions octroyées
APE collèges Chaumont-en-Vexin	100.00€
ASCR Reilly	8 000.00€
ASR Gym du Réveillon	300.00€
Club des Aînés du Réveillon	400.00€
Communauté chemins	200.00€
Coopérative scolaire	350.00€
APE du Réveillon	500.00€
Pompiers	100.00€
Divers	1 050.00€

MAIRIE de REILLY

Participation aux commissions de travail proposées par la CCVT :

Monsieur le Maire rappelle qu'il été demandé à chaque conseiller d'indiquer à quelle(s) commission(s) de travail proposée(s) par la CCVT, il souhaiterait être intégré.

	METZGER Marc	CRÉA Michel	BARDIZVART IAN Danièle	ANDRÉ Andy	GUERRERO Adrien	JOURNÉE Olivia	VAN DER WEEËN	INDEAU Carine	NICOLAS Jonathan	PARILLAUD Sylvia	DUPUIS Sabah
Développement économique – emploi – formation											✓
Sports											
Éducation – jeunesse – social			✓			✓					
GEMAPI – eau – assainissement – SPANC			✓	✓							
FPU – Finances	✓						✓				
Tourisme – culture	✓						✓				
Numérique – communication				✓						✓	
Gestion des déchets											✓
Aménagement du territoire						✓	✓			✓	
CISPD (prévention délinquance)		✓									

Le tableau, lorsqu'il sera rempli par chaque conseiller, sera transmis à la CCVT.

CIID : délibération 2020.042

Monsieur Marc METZGER a été désigné pour être proposé parmi les personnes qui seront proposées aux services fiscaux pour faire partie de la commission intercommunale des impôts directs au sein de la CCVT.
Copie de cette délibération sera transmise à la CCVT.

Demandes de subventions : délibération 2020.043

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin d'obtenir des aides financières de l'état ou du département, il convient de déposer des dossiers de demandes de subventions.
Monsieur le Maire propose de présenter les dossiers suivants :

. réfection du mur situé au –dessus de l'aire de jeux,
. réhabilitation de la fermette sise rue du Clos Sanson,
. réserve incendie Courtieux.

MAIRIE de REILLY

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que ces dossiers soient présentés aux administrations concernées. Monsieur le Maire est chargé de la rédaction et de l'envoi de ces dossiers.

Divers

Le projet relatif à la défense incendie de Courtieux a été relancé. Il faut impérativement que les riverains de Courtieux décident d'un projet final avant la mi-septembre de cette année.

Date du prochain conseil : jeudi 24 septembre à 19h30

La séance a été levée à 21h45.

Le Maire, Marc METZGER

Le Maire	Les Adjoints au Maire
Le secrétaire de séance	
Les conseillers	